Niveau(x) d'enseignement : 4 Numéro EDUQ : 9270953
Centre d'intérêt : 755

Définition du domaine : français, langue seconde, 3e année du secondaire -- Ed. provisoire -- [Québec] : Direction de la formation générale des jeunes, 1992.
26 p. ; 28 cm -- (Document d'information / Ministère de l'éducation du Québec, Direction générale des programmes)

Code : 9192-0776, 16-3422-11

ISBN 2-550-23359-X

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province) Direction de la formation générale des jeunes

Descripteur(s) : Français (Langue) • Langue seconde • Programme d'études • Evaluation sommative • Elaboration d'examens • Secondaire (Ordre d'enseignement)

Le document a pour but de décrire et de classer les éléments essentiels et représentatifs du programme de français, langue seconde, de troisième secondaire afin de permettre la préparation d'épreuves pour une évaluation sommative. En effet, la définition de domaine a pour objectif d'établir le lien entre le programme d'études et les instruments de mesure s'y rattachant. La définition de domaine est préparée selon la démarche suivante : 1- synthèse des orientations du programme d'études, 2- définition et description des éléments représentatifs du programme, 3- énumération des principes à respecter en matière d'évaluation, 4- regroupement des éléments du programme à l'aide d'un tableau, formation des dimensions pertinentes et attribution d'une importance relative à chacune des classes de dimensions, 5- précision des dimensions.

Type de document

92/0153

DOCUMENT D'INFORMATION

DÉFINITION DU DOMAINE

Français, langue seconde
3e année du secondaire

Édition provisoire

Juin 1992

Québec

9270953

DOCUMENT D'INFORMATION

DÉFINITION DU DOMAINE

Français, langue seconde
3e année du secondaire

Édition provisoire

Direction générale des programmes
Direction de la formation générale des jeunes

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1992 - 9192-0776

ISBN 2-550-23359-X

Dépôt légal – 2e trimestre 1992
Bibliothèque nationale du Québec

Afin d'éviter les lourdeurs qu'entraînerait, dans le corps du document, la répétition systématique des termes masculins et féminins pour désigner des personnes, le genre masculin a été retenu. Les lectrices voudront bien en tenir compte.

Présentation

Le but du présent document est de décrire et de classer les éléments essentiels et représentatifs de la 3e secondaire du *Programme d'études, Français, langue seconde du second cycle du secondaire* (n° 16-3420) afin de permettre la préparation *d'épreuves pour une évaluation sommative*. En effet, la définition de domaine a pour objectif d'établir le lien entre le *programme d'études et les instruments de mesure s'y rattachant*.

La définition de domaine est préparée selon la démarche suivante :

1. Synthèse des orientations du programme d'études.
2. Définition et description des éléments représentatifs du programme.
3. Énumération des principes à respecter en matière d'évaluation.
4. Regroupement des éléments du programme à l'aide d'un tableau, formation des dimensions pertinentes et attribution d'une importance relative à chacune des classes de dimensions.
5. Précision des dimensions.

1

Synthèse des orientations du programme d'études

Les orientations du programme

Le programme de français, langue seconde, vise à permettre à l'élève de l'école anglophone d'acquérir une compétence à communiquer en français tant à l'oral qu'à l'écrit, la priorité étant toutefois accordée à la communication orale.

Les fondements

Ce programme s'appuie sur des fondements de trois ordres :

- **sociolinguistique** : Dans les sociétés actuelles, ouvertes à la multiplication des échanges, l'apprentissage de la langue en tant qu'instrument de communication revêt une importance primordiale. Cela suppose que l'on soit capable de comprendre et de produire des énoncés en langue seconde appartenant à divers types de discours. Cela suppose aussi la capacité d'utiliser ces discours de façon appropriée dans des situations de communication.

- **socioculturel** : « La langue constitue le véhicule par excellence des valeurs socioculturelles d'une communauté. Elle ne doit donc ni s'enseigner ni surtout s'apprendre dans un vide culturel. Ainsi, il est essentiel que la réalité québécoise soit présente, d'une part, dans les diverses situations d'apprentissage qui permettront à l'élève d'atteindre les objectifs du programme et, d'autre part, dans l'environnement oral (émissions de radio, dialogues, etc.) ainsi que dans l'environnement écrit (affiches, journaux, dépliants, etc.) avec lesquels l'élève sera mis/e en contact. » (*Programme d'études*, p. 5)

- **didactique** : « Le cours de langue doit placer l'élève dans des conditions favorisant l'acquisition d'une certaine compétence à communiquer en français. Dans cette optique, il doit s'articuler autour d'activités de communication les plus authentiques possible plutôt qu'autour d'un apprentissage de la grammaire qui soit systématique et décroché du réel. » (*Programme d'études*, p. 5)

L'objectif global

« L'enseignement du français, langue seconde, au secondaire, vise à développer chez l'élève l'aptitude à communiquer dans les situations où l'usage de la langue française lui est nécessaire et utile. » (*Programme d'études*, p. 5)

« En regard de cet objectif, le rôle du programme du second cycle du secondaire est de diriger l'élève vers l'acquisition d'un savoir d'ordre cognitif, mais aussi d'un savoir-faire d'ordre sociolinguistique et socioculturel qui contribueront à son épanouissement. Le programme vise à développer, chez l'élève, une compétence de communication qui lui permettra de s'exprimer avec une certaine aisance en français et ainsi de réaliser diverses interactions dans des situations de communication variées. Cette compétence lui permettra d'assumer un rôle actif au sein de la communauté québécoise. » (*Programme d'études*, p. 5)

Les objectifs généraux

« À la fin du second cycle du secondaire, l'élève devrait avoir acquis une compétence suffisante et avoir maîtrisé les habiletés langagières nécessaires pour être en mesure de :

◆ **comprendre**

- diverses interactions, dans des situations de communication variées, portant sur des sujets reliés à ses besoins et à ses intérêts;
- divers messages écrits portant sur des sujets reliés à son environnement socioculturel et professionnel;

◆ **s'exprimer**

- oralement, avec une certaine aisance, dans des situations de communication variées portant sur des sujets reliés à ses besoins et à ses intérêts;
- par écrit dans des situations de communication variées portant sur des sujets d'ordre social et professionnel reliés à ses besoins et à ses intérêts. » (*Programme d'études*, p. 6)

2

Définition et description des éléments représentatifs du programme

L'analyse des objectifs généraux et terminaux du programme d'études de troisième secondaire permet de dégager les éléments représentatifs du programme. Ces éléments peuvent être regroupés sous deux rubriques :

- **les comportements attendus;**
- **la compétence à communiquer.**

Ces deux rubriques permettent de déterminer :

- **les incidences sur l'évaluation.**

Les comportements attendus

Les objectifs terminaux précisent les comportements qu'on attend des élèves à la fin de leur apprentissage. Ces objectifs se rattachent à l'une ou l'autre des deux habiletés langagières : la compréhension et l'expression. Ils font appel aux types de discours ou de textes qui permettent d'actualiser ces habiletés. Les discours ou les textes sont constitués de productions orales et écrites, porteuses d'un message, comportant plus ou moins de mots. Les objectifs permettent aussi de baliser les situations pertinentes à la manifestation des habiletés. Il y a vingt-quatre objectifs terminaux : neuf de communication orale, cinq d'écoute, six de lecture et quatre d'écriture.

◆ Habiletés

Dans le *Programme d'études*, en ce qui a trait à la communication orale, l'habileté à communiquer est vue comme la capacité de comprendre et de produire, au cours d'un échange oral, des discours à portée informative, expressive, incitative et phatique dans le cadre de situations courantes de la vie scolaire et extrascolaire.

De la même manière, en ce qui a trait à la lecture et à l'écriture, l'habileté à communiquer est vue comme la capacité, pour l'élève, de comprendre et de produire, en fonction d'une intention de lecture ou d'écriture, divers types de textes dans le cadre de situations courantes de sa vie scolaire et extrascolaire.

Au moment de l'évaluation sommative, l'élève doit démontrer qu'il comprend et produit divers types de discours et divers types de textes.

Nous entendons par **comprendre** :

- **reconnaître** : repérer ou sélectionner des données formulées explicitement dans le discours ou le texte;
- **regrouper** : réunir des données dispersées dans le discours ou le texte;
- **inférer** : dégager, d'un discours ou d'un texte, des données qui ne sont pas formulées de façon explicite.

Nous entendons par **produire** :

- **utiliser** la langue de manière appropriée;
- **organiser** le discours de manière cohérente.

◆ Discours

Dans le présent document, les différents discours ou textes sont définis comme suit :

Le discours ou le texte à portée **informative** vise à donner des renseignements objectifs sur des personnes, des objets, des lieux, des faits et des événements.

Le discours ou le texte à portée **expressive** vise à faire connaître ses sentiments, ses émotions, ses goûts, à donner son avis, son opinion et à les justifier.

Le discours ou le texte à portée **incitative** vise, au moyen de consignes, de directives, de modes d'emploi, de conseils et de suggestions, à persuader quelqu'un, à le convaincre, à le faire agir ou réagir.

Le discours ou le texte à portée **narrative** vise à relater des faits, des événements, à raconter des récits réels ou fictifs.

Le discours à portée **phatique** vise à établir le contact entre locuteurs, à assurer un bon fonctionnement du canal de la communication, à amorcer et à maintenir l'échange. Au moment de l'évaluation sommative, aucune situation d'évaluation ne sera centrée principalement sur un discours à portée purement phatique. Ce type d'énoncé, inhérent à tous les discours, sera évalué à l'intérieur des situations d'évaluation à portée informative, expressive ou incitative.

Dans le *Programme d'études*, l'habileté à communiquer, telle que définie par les objectifs terminaux, porte sur les discours suivants :

En écoute,

- des discours à portée informative (objectifs 2, 3, 5);
- des discours à portée expressive (objectif 4);
- des discours à portée incitative (objectif 1);
- des discours à portée narrative (objectifs 3, 5).

En lecture,

- des textes à portée informative (objectifs 1, 3, 4, 6);
- des textes à portée expressive (objectif 5);
- des textes à portée incitative (objectif 2);
- des textes à portée narrative (objectifs 1, 4, 6).

En communication orale,

- des discours à portée informative (objectifs 2, 3, 4, 5, 9);
- des discours à portée expressive (objectif 6);
- des discours à portée incitative (objectif 1);
- des discours à portée phatique (objectifs 7, 8).

En écriture,

- des textes à portée informative (objectifs 1, 3, 4);
- des textes à portée expressive (objectif 2).

Au moment de l'évaluation sommative, l'élève doit démontrer sa capacité à :

comprendre à l'oral des discours

- à portée informative;
- à portée expressive;
- à portée incitative;
- à portée narrative.

comprendre des textes

- à portée informative;
- à portée expressive;
- à portée incitative;
- à portée narrative.

produire à l'oral des discours

- à portée informative;
- à portée expressive;
- à portée incitative;
- à portée phatique.

produire des textes

- à portée informative;
- à portée expressive.

◆ Situations d'évaluation

Les conditions dans lesquelles l'élève doit démontrer son habileté à communiquer sont déterminées par les situations d'évaluation.

Aux fins d'évaluation sommative, nous retenons les situations de communication suivantes :

En écoute, l'élève est mis dans des situations qui font appel à la compréhension :

- de bulletins d'information, d'annonces, de comptes rendus, d'entrevues, de saynètes (documents sonores à portée informative);
- de commentaires, de tribunes téléphoniques, d'entrevues, de témoignages (documents sonores à portée expressive);
- d'annonces publicitaires, d'émissions de radio donnant des conseils, des suggestions ou des règlements divers sur un sujet particulier, de saynètes (documents sonores à portée incitative);
- de témoignages, de saynètes, de courts récits (documents sonores à portée narrative).

En lecture, l'élève est mis dans des situations qui font appel à la compréhension :

- de faits divers, de chroniques, de reportages, d'entrevues (textes à portée informative);
- de lettres personnelles, de lettres d'opinion (textes à portée expressive);
- de textes ou de lettres donnant des conseils, de suggestions sur un sujet particulier, de modes d'emploi, d'annonces et de dépliants publicitaires (textes à portée incitative);
- de récits, de témoignages (textes à portée narrative).

En communication orale, l'élève est mis dans des situations qui font appel à la conversation et à l'entretien.

La conversation est un échange naturel et spontané au cours duquel l'élève est en relation symétrique avec son ou ses interlocuteurs. La conversation exige un registre courant ou familier.
Exemples : une discussion, un échange amical sur des sujets qui touchent de près les interlocuteurs (choix des vêtements à porter, projets d'avenir, témoignages personnels...).

L'entretien est un échange plus ou moins structuré, plus ou moins prévisible, au cours duquel l'élève est en relation asymétrique avec un interlocuteur. L'entretien exige un registre courant et une attitude polie.
Exemples : une entrevue, une discussion sur un choix de cours à effectuer, sur un vol ou un accident, sur un mode d'emploi ou des règles d'un jeu...

En écriture, l'élève est mis dans une situation de communication qui fait appel à la rédaction d'une lettre personnelle (texte à portée expressive) ou d'une lettre de demande de renseignements (texte à portée informative).

La lettre personnelle

Cette lettre est liée à la vie privée ou familiale. Elle est empreinte de subjectivité, par opposition à l'objectivité qui caractérise une lettre de demande de renseignements. Le style est familier ou courant selon la relation que l'élève est censé entretenir avec le destinataire. Le ton peut varier à l'infini, du sérieux à l'humour, selon le destinataire et la nature de la situation. Exemples : lettre à un parent, à un ami, lettre de remerciements, d'excuses.

La lettre de demande de renseignements

Cette lettre est liée aux préoccupations quotidiennes et sociales. Elle est empreinte d'objectivité et présente, en général, un caractère plus ou moins formel. Exemples : lettre de demande de renseignements à un centre de loisirs, à un journal, à une commission scolaire, à un organisme public (protection des animaux, pollution, bénévolat).

Par ailleurs, l'élève pourrait être appelé à écrire de courts textes tels un message, une carte postale, une annonce.

Le message

Le message est lié à la vie privée, familiale ou scolaire. Il est empreint de subjectivité, le style est familier ou courant selon la relation que l'élève entretient avec le destinataire. Le message est plus court, moins formel dans sa présentation que la lettre personnelle. Exemples : message à un élève, à un membre de la famille, à un enseignant.

La carte postale

Message personnel, au style généralement concis, donnant des renseignements généraux et exprimant une appréciation ou des sentiments. Exemple : carte postale envoyée au cours d'un séjour à l'extérieur pour donner de ses nouvelles.

Les petites annonces

Court texte composé d'énoncés et d'expressions dans une langue plus ou moins formelle teintée d'originalité et parfois d'humour en fonction du destinataire. Exemples : annonces publicitaires sur un objet, un événement, offre de service pour un travail d'été.

La compétence à communiquer

Le programme d'études vise explicitement à accroître la compétence à communiquer. Nous proposons la définition suivante de la compétence à communiquer. Cette définition de Claude Germain, spécialiste en didactique des langues, s'inspire du cadre conceptuel de Canale (1981), ainsi que des fondements et des orientations du programme d'études.

Nous considérons la compétence à communiquer comme un ensemble formé de trois composantes :

◆ La composante intentionnelle

Elle concerne le caractère *approprié* des énoncés, en fonction du but de la communication. Ainsi définie, la composante intentionnelle peut être considérée comme incluant l'intention, le contenu et la cohérence de la communication.

Une telle définition permet de dégager les **critères suivants** en vue de l'évaluation de la communication :

- contenu approprié à l'intention;
- données en nombre suffisant (renseignements, événements, sentiments, opinions, conseils, arguments, marqueurs d'actes sociaux);
- données pertinentes (renseignements, événements, sentiments, opinions, arguments, marqueurs d'actes sociaux);
- cohérence du discours ou du texte (organisation logique du contenu).

◆ La composante linguistique

Elle concerne le code linguistique sous ses différents aspects. Par conséquent, les **critères à retenir** pour l'évaluation de la communication sont les suivants :

- la phonologie et la phonétique;
- le lexique;
- la morphologie et la syntaxe;
- l'orthographe;
- les règles de cohésion afin de permettre une communication adéquate.

◆ La composante socioculturelle

Elle concerne le caractère *approprié* des énoncés en fonction du contexte socioculturel. Les **critères à retenir** pour l'évaluation de la communication sont les suivants :

- dans le cas de l'oral,

  le statut social déterminé par l'âge, le degré de familiarité, la catégorie socio-économique de l'interlocuteur par rapport au locuteur. Ces éléments se reflètent dans les salutations, dans l'utilisation du tu et du vous, dans le registre de langue, etc.;

les conventions de l'interaction entre les individus, les habitudes socioculturelles ainsi que les mœurs et coutumes qui influencent les salutations (faire un signe de tête, serrer la main, embrasser l'autre), les comportements (la façon de se tenir, le ton utilisé à l'école, à la maison, au centre de loisirs, à la bibliothèque), les attitudes (le respect, la politesse, la familiarité liés au sexe et à l'âge), l'espace personnel (la distance entre deux personnes lorsqu'elles se parlent), les tours de parole dans une discussion et les rituels entourant les gestes quotidiens, etc.

- dans le cas de l'écrit,

  le rapport entre le scripteur et le lecteur qui nécessite l'adaptation du texte (le type du texte, la structure du texte, le registre et le ton utilisés, le choix du vocabulaire) par la prise en compte des caractéristiques des personnes à qui on s'adresse;

  les conventions particulières (dispositions, formules d'appel, tournures utilisées, etc.) qui diffèrent en fonction du type de textes, à savoir : un court message, une lettre personnelle ou une lettre de demande de renseignements.

Le tableau suivant résume les critères d'évaluation à retenir selon chacune des composantes de la compétence à communiquer.

Composantes de la compétence à communiquer et critères d'évaluation

Composantes	Critères d'évaluation
Intentionnelle	• contenu *approprié* à l'intention; • quantité suffisante de données; • pertinence des données; • cohérence du discours ou du texte.
Linguistique	• maîtrise du code linguistique sous ses différents aspects : phonologie et phonétique; lexique; morphologie et syntaxe; orthographe; cohésion des éléments linguistiques.
Socioculturelle	• contenu *approprié* en fonction du statut de l'interlocuteur, des conventions de l'interaction, du genre de communication et des habitudes socioculturelles.

Incidences sur l'évaluation

Dans une perspective d'évaluation sommative, il ne s'agit pas de vérifier si un élève maîtrise des éléments intentionnels, linguistiques ou socioculturels particuliers. Il s'agit plutôt de voir dans quelle mesure le discours **compris** et **produit** par l'élève est *approprié* à l'intention de communication, au contexte socioculturel et au système de la langue française.

Ainsi, l'évaluation des habiletés relatives à chacune des composantes de la compétence à communiquer se traduit de la manière suivante :

◆ Évaluation des habiletés liées à la composante intentionnelle

Compréhension de l'oral et de l'écrit

- **reconnaître** : repérer, sélectionner des données formulées explicitement dans le discours ou le texte (sujet, renseignements, événements, sentiments, opinions, conseils, arguments, marqueurs d'actes sociaux).
- **regrouper** : réunir des données (sujet, renseignements, événements, sentiments, opinions, conseils, arguments, marqueurs d'actes sociaux) qui sont dispersées dans le discours ou le texte en établissant des liens de sens, de causalité, de temporalité pour éventuellement les classer, les comparer, les organiser de façon logique, séquentielle ou chronologique.
- **inférer** : dégager d'un discours ou d'un texte des données (sujet, renseignements, sentiments, opinions, conseils, arguments, marqueurs d'actes sociaux, ordre logique, séquentiel ou chronologique) qui ne sont pas formulées de façon explicite. Les inférences peuvent être de deux types : l'inférence logique et l'inférence pragmatique. L'inférence logique est fondée sur des données incluses dans le texte, alors que l'inférence pragmatique est fondée sur les connaissances antérieures, les expériences et le bon sens du lecteur.

Production de l'oral

Utiliser :

- un contenu approprié à l'intention;
- des données pertinentes en nombre suffisant (renseignements, événements, sentiments, opinions, conseils, arguments, marqueurs d'actes sociaux).

Organiser :

- un discours de manière cohérente (de manière logique, séquentielle, chronologique, énumérative, selon le cas). Autrement dit, la production orale de l'élève devrait refléter une organisation des idées et de l'information propre à faciliter la compréhension de son discours par ses différents interlocuteurs.

Production de l'écrit

Utiliser :

- un contenu approprié à l'intention;
- des données pertinentes en nombre suffisant (renseignements, événements, sentiments, marqueurs d'actes sociaux).

Organiser :

- un texte de manière cohérente (de manière logique, séquentielle, chronologique, énumérative, selon le cas). Autrement dit, la production écrite de l'élève devrait refléter une organisation des idées et de l'information propre à faciliter la compréhension de son texte par ses différents lecteurs.

◆ Évaluation des habiletés liées à la composante linguistique

Compréhension de l'oral

- Il n'y aura aucune vérification des éléments linguistiques en situation d'évaluation.

Compréhension de l'écrit

- Il n'y aura aucune vérification des éléments linguistiques en situation d'évaluation.

Production de l'oral

Utiliser :

- les phonèmes du français de manière appropriée;
- une prononciation, une intonation et un débit appropriés;
- le lexique selon le sens attribué aux mots par l'usage;
- les variations grammaticales relatives aux mots (féminin, masculin, singulier, pluriel, par exemple) et celles relatives à la phrase (ordre des mots, par exemple);
- des structures de phrases correctes;
- des mots qui créent des liens sémantiques dans une phrase ou dans un paragraphe.

Production de l'écrit

Utiliser :

- le lexique selon le sens attribué aux mots par l'usage;
- les variations grammaticales relatives aux mots (par exemple : féminin, masculin, singulier, pluriel) et celles relatives à la phrase (par exemple : ordre des mots);
- l'ensemble des conventions qui régissent la graphie sur le plan de l'usage et de la grammaire;
- des structures syntaxiques et morphologiques correctes;
- des mots qui créent des liens sémantiques dans une phrase ou dans un paragraphe;
- une ponctuation correcte.

◆ Évaluation des habiletés liées à la composante socioculturelle

Compréhension de l'oral et de l'écrit

- **reconnaître** et **inférer** le caractère approprié du discours ou du texte au destinataire (si le discours ou le texte est adapté au destinataire);
- **reconnaître** et **inférer** les conventions de l'interaction (par exemple : les comportements, les attitudes ainsi que les conventions de l'écrit telles la disposition, les formules d'appel, etc.);
- **reconnaître** et **inférer** les habitudes socioculturelles de la communauté francophone du Québec.

Production de l'oral

Utiliser :

- un discours adapté au locuteur (âge, degré de familiarité, catégorie socio-économique);
- les conventions de l'interaction conformément aux habitudes socioculturelles de la communauté francophone du Québec (salutations, comportements, attitudes, tours de parole).

Production de l'écrit

Utiliser :

- un discours adapté au destinataire (type de texte, structure du texte, registre et ton utilisés, choix du lexique),
- les conventions reliées aux différents types de textes conformément aux habitudes socioculturelles de la communauté francophone du Québec (dispositions, formules, tournures utilisées, etc.).

3

Énumération des principes à respecter en matière d'évaluation

L'évaluation sommative vise à évaluer l'habileté à communiquer de l'élève lorsqu'il exécute un ensemble de tâches évaluatives conformes aux orientations et aux contenus du programme d'études. Les principes à respecter en évaluation sommative sont donc inférés des principes, des objectifs généraux et des contenus :

- L'évaluation sommative devra évaluer l'habileté de l'élève à utiliser le langage à des fins informatives, incitatives, expressives dans diverses situations de communication. Cette habileté doit être évaluée, tant pour la production que pour la compréhension, dans le cadre d'un sujet familier à l'élève de cet âge.

- L'évaluation sommative devra se faire dans des situations où la langue est utilisée à des fins de communication. Pour ce faire, on présentera à l'élève une ou plusieurs situations de communication signifiantes et plausibles.

- L'évaluation sommative devra préciser l'intention de communication, la tâche et le contexte.

- Les situations d'évaluation devront respecter les intérêts et les besoins de communication des élèves de cet âge.

- L'évaluation sommative devra inclure la dimension socioculturelle du programme.

- L'évaluation sommative devra se faire dans un contexte le plus authentique possible.

- Toute épreuve synthèse proposée aux élèves comprendra une situation où l'élève pourra s'exprimer oralement, une situation d'écoute, une situation de lecture et une situation d'écriture.

- Toute épreuve synthèse abordera plusieurs types de discours ou de textes.

- L'utilisation du dictionnaire sera permise pour la réalisation de la tâche d'écriture proposée.

4

Regroupement des éléments du programme à l'aide d'un tableau, formation des dimensions pertinentes et attribution d'une importance relative à chacune des classes de dimensions

Un tableau à double entrée permet de représenter les liens qui existent entre les deux aspects du programme :

- **les comportements attendus**;
- **la compétence à communiquer**.

Dans le tableau, la rencontre entre un ou plusieurs comportements attendus et une ou plusieurs composantes de la compétence à communiquer donne lieu à une dimension. Chaque dimension regroupe quelques comportements observables qui serviront à générer des items.

En compréhension orale et écrite, les lignes continues indiquent que les items peuvent être générés de manière indépendante. Toutefois, l'élaboration d'un item tiendra compte exclusivement des composantes intentionnelle et socioculturelle de la compétence à communiquer. Ainsi, l'élève pourrait être amené à :

- reconnaître et regrouper des données formulées explicitement dans un discours ou un texte (composante intentionnelle);
- inférer d'un discours ou d'un texte des données non formulées de façon explicite (composante intentionnelle);
- reconnaître et inférer si le discours ou le texte est adapté au destinataire ou au contexte socioculturel (composante socioculturelle).

En production orale et écrite, les lignes pointillées suggèrent une interrelation entre les dimensions. Cela signifie que, dans une épreuve sommative, un item pourra prendre la forme d'une tâche globale où seront sollicitées les différentes composantes de la compétence à communiquer. Cela signifie aussi que la tâche proposée à l'élève peut l'amener à produire plus d'un type de discours ou de texte.

La pondération (%) relative à chaque composante de la compétence à communiquer reflète l'importance qui lui est accordée dans le programme d'études.

La pondération (%) relative aux différentes habiletés que l'élève devra manifester est indiquée en caractère italique dans le tableau des dimensions.

La note de l'élève sur 100 sera établie en convertissant les résultats relatifs à chacune des habiletés selon les pondérations suivantes :

production orale : 45 %
écoute : 15 %
lecture : 25 %
écriture : 15 %

Les cases grisées indiquent que ces dimensions ne sont pas retenues aux fins d'évaluation sommative.

Tableau des dimensions (Compréhension)

Compétence à communiquer / Comportement attendu	**Écoute** (100 %) — Comprendre des discours à portée informative, incitative, expressive, narrative			**Lecture** (100 %) — Comprendre des textes à portée informative, incitative, expressive, narrative		
	Reconnaître	**Regrouper**	**Intérer**	**Reconnaître**	**Regrouper**	**Intérer**
Composante intentionnelle (90 %)						
portée informative (40 %)	1 — 2, 3 (20 %)	2 — 2, 3 (5 %)	3 — 3, 5 (15 %)	4 — 1, 3, 4 (15 %)	5 — 3, 4 (10 %)	6 — 1, 4, 6 (15 %)
portée expressive (15 %)	7 — 4 (5%)		8 — 4 (10%)	9 — 5 (5 %)		10 — 5 (10 %)
portée incitative (15 %)	11 — 1 (10 %)		12 — 1 (5 %)	13 — 2 (5 %)		14 — 2 (10 %)
portée narrative (20 %)	15 — 3 (10 %)	16 — 3 (5 %)	17 — 3, 5 (5 %)	18 — 1, 4 (10 %)	19 — 4 (5 %)	20 — 1, 4, 6 (5 %)
Composante linguistique (0 %)						
Composante socioculturelle (10 %)	21 — 1, 2, 3, 4 (5 %)		22 — 1, 3, 4, 5 (5 %)	23 — 1, 2, 3, 4, 5 (5 %)		24 — 1, 2, 4, 5, 6 (5 %)

Note: Les chiffres dans les cases désignent les objectifs du *Programme d'études*.
Les chiffres 1 à 39 dans le coin supérieur droit désignent la dimension.

Tableau des dimensions (suite) (Production)

Compétence à communiquer / Comportement attendu	**Oral** (100 %) — Produire en situation d'interaction des discours à portée informative, incitative, expressive		**Écriture** (100 %) — Produire des textes à portée informative ou expressive	
	Utiliser	**Organiser**	**Utiliser**	**Organiser**
Composante intentionnelle (50 %)	*(30 %)*	*(20 %)* 25	*(35 %)*	*(15 %)* 26
portée informative	2 ... 3 ... 4 ... 5 ... (7) ... (8) ... 9		1 ... 3 ... 4	
portée expressive	6 ... (7) ... (8) ... 9	27	2	2 28
portée incitative	1 ... (7) ... (8) ... 9	29		
Composante linguistique (40 %)	*(40 %)* 30		*(40 %)* 31	
portée informative	2 ... 3 ... 4 ... 5 (7) ... (8) ...9		1 ... 3 ... 4	
portée expressive	6...(7)...(8)...9	32	2	33
portée incitative	1...(7)...(8)...9	34		
Composante socioculturelle (10 %)	*(10 %)* 35		*(10 %)* 36	
portée informative	2 ... 3 ... 4 ... 5 (7) ... (8) ... 9		... 3 ... 4	
portée expressive	6...(7)...(8)...9	37	2	38
portée incitative	1...(7)...(8)...9	39		

Note Les objectifs 7 et 8 à portée phatique figurent entre parenthèses parce qu'ils sont inhérents à tous les discours

5

Précision des dimensions

Le tableau synthèse comporte trente-neuf dimensions qui sont le lieu de rencontre entre une ou plusieurs composantes de la compétence à communiquer et un ou plusieurs comportements attendus.

À l'écoute

Dimensions 1, 7, 11, 15, 21

Au moment de l'écoute d'un discours à portée **informative**, **expressive**, **incitative** et **narrative**, en faisant appel à sa compétence **intentionnelle** et **socioculturelle**, l'élève pourrait avoir à reconnaître des éléments explicites :

- repérer, sélectionner des avis, des conseils ou des suggestions (objectif 1);
- repérer, sélectionner les intentions ou les ambitions de quelqu'un (objectif 2);
- repérer, sélectionner des renseignements relatifs à un événement ou à une action (objectif 3);
- repérer, sélectionner les sentiments exprimés (objectif 4).

Dimensions 2, 16

Au moment de l'écoute d'un discours à portée **informative** et **narrative**, en faisant appel à sa compétence **intentionnelle**, l'élève pourrait avoir à :

- reconstituer les intentions ou les ambitions de quelqu'un à partir de renseignements s'y rapportant (objectif 2);
- reconstituer un événement à partir de faits s'y rapportant (objectif 3);
- reconstituer l'ordre chronologique d'un événement ou d'une action (objectif 3).

Dimensions 3, 8, 12, 17, 22

Au moment de l'écoute d'un discours à portée **informative**, **expressive**, **incitative** et **narrative**, en faisant appel à sa compétence **intentionnelle** et **socioculturelle**, l'élève pourrait avoir à :

- inférer un avis, un conseil ou une suggestion (objectif 1);
- inférer les renseignements relatifs à un événement ou à une action (objectif 3);
- inférer les sentiments exprimés (objectif 4);
- inférer les paramètres de la communication (objectif 5).

En lecture

Dimensions 4, 9, 13, 18, 23

Au moment de la lecture de textes à portée **informative** (de 150 à 200 mots), **expressive** (de 75 à 125 mots), **incitative** (de 50 à 75 mots) et **narrative** (de 250 à 400 mots), en faisant appel à sa compétence **intentionnelle** et **socioculturelle**, l'élève pourrait avoir à reconnaître des éléments explicites :

- repérer, sélectionner des renseignements relatifs à une personne, un lieu ou un objet (objectif 1);
- repérer, sélectionner des avis, des conseils ou des suggestions (objectif 2);
- repérer, sélectionner les intentions ou les ambitions de quelqu'un (objectif 3);
- repérer, sélectionner les renseignements relatifs à un événement ou à une action (objectif 4);
- repérer, sélectionner les sentiments exprimés (objectif 5).

Dimensions 5, 19

Au moment de la lecture de textes à portée **informative** (de 150 à 200 mots) et **narrative** (de 250 à 400 mots), en faisant appel à sa compétence **intentionnelle**, l'élève pourrait avoir à :

- reconstituer les intentions ou les ambitions de quelqu'un à partir de renseignements s'y rapportant (objectif 3);
- reconstituer un événement à partir de faits s'y rapportant (objectif 4);
- reconstituer l'ordre chronologique d'un événement ou d'une action (objectif 4).

Dimensions 6, 10, 14, 20, 24

Au moment de la lecture de textes à portée **informative** (de 150 à 200 mots), **expressive** (de 75 à 125 mots), **incitative** (de 50 à 75 mots) et **narrative** (de 250 à 400 mots), en faisant appel à sa compétence **intentionnelle** et **socioculturelle**, l'élève pourrait avoir à :

- inférer les renseignements relatifs à une personne, un lieu ou un objet (objectif 1);
- inférer un avis, un conseil ou une suggestion (objectif 2);
- inférer les renseignements relatifs à un événement ou une action (objectif 4);
- inférer les sentiments exprimés (objectif 5);
- inférer les paramètres de la communication (objectif 6).

En production orale

Dimensions 25, 30, 35

Au moment d'une conversation, d'un entretien à portée **informative**, en faisant appel à :

- sa compétence **intentionnelle**, c'est-à-dire sa capacité à **utiliser** un contenu approprié à l'intention de communication ainsi que des données pertinentes en nombre suffisant et à **organiser** le contenu de manière cohérente; (voir p. 8)
- sa compétence **linguistique**, c'est-à-dire sa capacité à **utiliser** une prononciation, un débit, un volume, un lexique et des structures de phrases propres à faciliter l'interaction; (voir p. 8)
- sa compétence **socioculturelle**, c'est-à-dire sa capacité à **utiliser** un contenu approprié au destinataire ainsi que les conventions d'usage; (voir p. 8 et 9)

l'élève pourrait avoir à :

- s'enquérir des intentions et des ambitions d'une autre personne, exprimer une intention ou faire part d'une ambition personnelle (objectif 2);
- s'enquérir de la durée d'une action ou d'un événement et indiquer la durée d'une action ou d'un événement en les situant dans leur cadre temporel (objectif 3);
- s'enquérir d'une information donnée par une tierce personne et rapporter les paroles d'une tierce personne (objectif 4);
- s'informer dans le but de situer un événement ou une action dans le temps et situer une action ou un événement dans le temps en établissant des relations d'antériorité, de simultanéité et de postériorité (objectif 5);
- utiliser des expressions permettant de se reprendre, de se corriger ou de préciser sa pensée (objectif 7).

- insister en utilisant une formule emphatique (objectif 8);
- s'informer de la prononciation ou de l'exactitude d'un mot (objectif 9).

Dimensions 27, 32, 37

Au moment d'une conversation, d'un entretien à portée **expressive**, en faisant appel à :

- sa compétence **intentionnelle**, c'est-à-dire sa capacité à **utiliser** un contenu approprié à l'intention de communication ainsi que des données pertinentes en nombre suffisant et à **organiser** le contenu de manière cohérente;
- sa compétence **linguistique**, c'est-à-dire sa capacité à **utiliser** une prononciation, un débit, un volume, un lexique et des structures de phrases propres à faciliter l'interaction;
- sa compétence **socioculturelle**, c'est-à-dire sa capacité à **utiliser** un contenu approprié au destinataire ainsi que les conventions d'usage;

l'élève pourrait avoir à :

- exprimer sa joie, son espoir, sa crainte ou sa déception à propos d'un événement particulier (objectif 6);
- utiliser des expressions lui permettant de se reprendre, de se corriger ou de préciser sa pensée (objectif 7);
- insister en utilisant une formule emphatique (objectif 8);
- s'informer de la prononciation ou de l'exactitude d'un mot (objectif 9).

Dimensions 29, 34, 39

Au moment d'une conversation, d'un entretien à portée **incitative**, en faisant appel à :

- sa compétence **intentionnelle**, c'est-à-dire sa capacité à **utiliser** un contenu approprié à l'intention de communication ainsi que des données pertinentes en nombre suffisant et à **organiser** le contenu de manière cohérente;
- sa compétence **linguistique**, c'est-à-dire sa capacité à **utiliser** une prononciation, un débit, un volume, un lexique et des structures de phrases propres à faciliter l'interaction;
- sa compétence **socioculturelle**, c'est-à-dire sa capacité à **utiliser** un contenu approprié au destinataire ainsi que les conventions d'usage;

l'élève pourrait avoir à :

- demander un avis ou un conseil et donner un avis ou un conseil ou faire une suggestion (objectif 1);

- utiliser des expressions lui permettant de se reprendre, de se corriger ou de préciser sa pensée (objectif 7);
- insister en utilisant une formule emphatique (objectif 8);
- s'informer de la prononciation ou de l'exactitude d'un mot (objectif 9).

En production écrite

Dimensions 26, 31, 36

En situation d'écriture à portée **informative**, en faisant appel à :

- sa compétence **intentionnelle**, c'est-à-dire sa capacité à **utiliser** un contenu approprié à l'intention de communication ainsi que des données pertinentes en nombre suffisant et à **organiser** le contenu de manière cohérente;
- sa compétence **linguistique**, c'est-à-dire sa capacité à **utiliser** des structures syntaxiques et morphologiques, ponctuer des phrases, orthographier des mots propres à faciliter la compréhension du texte;
- sa compétence **socioculturelle**, c'est-à-dire sa capacité à **utiliser** un contenu approprié au destinataire et les conventions d'usage;

l'élève pourrait avoir à :

- rédiger une lettre (125 mots) ou trois courts textes totalisant de100 à 125 mots sous forme d'un message personnel (de 45 à 50 mots), d'une carte postale (de 20 à 30 mots), d'une petite annonce (de 35 à 45 mots).

Dans cette lettre ou ces trois textes, il :

- demande ou donne des renseignements relatifs à une personne, un objet, un lieu ou un événement (objectif 1);
- exprime une intention ou une ambition personnelle (objectif 3);
- donne des renseignements relatifs à la durée d'un événement ou d'une action (objectif 4).

Dimensions 28, 33, 38

En situation d'écriture à portée **expressive**, en faisant appel à :

- sa compétence **intentionnelle**, c'est-à-dire sa capacité à **utiliser** un contenu approprié à l'intention de communication ainsi que des données pertinentes en nombre suffisant et à **organiser** le contenu de manière cohérente;

- sa compétence **linguistique**, c'est-à-dire sa capacité à **utiliser** des structures syntaxiques et morphologiques, ponctuer des phrases, orthographier des mots de façon à faciliter la compréhension du texte;

- sa compétence **socioculturelle**, c'est-à-dire sa capacité à **utiliser** un contenu approprié au destinataire et les conventions d'usage;

l'élève pourrait avoir à :

- rédiger une lettre (125 mots) ou trois courts textes totalisant de 100 à 125 mots sous forme d'un message personnel (de 45 à 50 mots), d'une carte postale (de 20 à 30 mots), d'une petite annonce (de 35 à 45 mots).

Dans cette lettre ou ces trois textes, il :

- exprime des sentiments (joie, surprise, déception, etc.) (objectif 2).

Les personnes suivantes ont participé à la réalisation de cette définition de domaine :

Rédaction :

- Anna-Maria Folco, Direction de la formation générale des jeunes, ministère de l'Éducation du Québec

Consultants :

- Paul Besozzi, Direction du développement de l'évaluation, ministère de l'Éducation du Québec
- Marcel Danan, CS Lakeshore
- Danielle Coupal, Direction du développement de l'évaluation, ministère de l'Éducation du Québec

Membres du comité consultatif :

- Baruch Aziza, Commission des écoles protestantes du Grand Montréal
- Amir Ibrahim, CS Lakeshore
- Michel Lafontaine, CS South Shore
- Michel Paquin, CS Châteauguay Valley

Elaine Freeland
Responsable des programmes d'études de français, langue seconde, et de français, classe d'accueil et classe de francisation

16-3422-11

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation